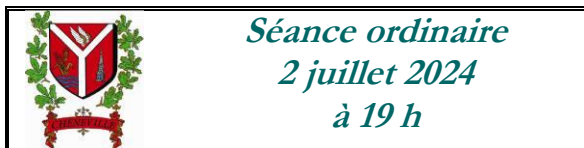


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 2 juillet 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-07-173**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-07-174**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 19 juin 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de celui de la séance extraordinaire du 19 juin 2024;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

**Audrey Lacasse siège n° 1**

*Projet diversification des usages de l'église*

Madame la conseillère invite tous les citoyens et amateurs de voitures à l'*Exposition d'autos de Chénéville* le dimanche 14 juillet prochain, de 8h à 16h. Au programme : une centaine de voitures anciennes et d'intérêt, spectacle musical, animation, caricaturiste, artisans/exposants, cantine et bar sur place.

**Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

La liste des permis d'urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics et du Service de sécurité incendie (SSI) de Lac-Simon/Chénéville ont été déposés pour le mois de juin 2024.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2024-07-175**

**Autorisation de paiement de facture – Excavation Lavergne et fils – Gravier**

**ATTENDU QUE** le nivelage des chemins a été effectué le 12 juin dernier et l'ajout de gravier était nécessaire à certains endroits, soit dans la rue Belle-Vallée, le chemin du Lac-Georges, le rang 4, la montée Deschatelets et le petit rang 4;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture au montant de 5 040.00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 5 794.74 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2. 2024-07-176**

**Embauche d'une étudiante dans le cadre du Programme Emploi Été Canada**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'engager des employés pour l'été afin d'aider les employés à la voirie et à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une subvention salariale dans le cadre du Programme *Emplois été Canada 2024* d'Emploi et Développement social Canada ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Laurie Beauvais à titre d'employée étudiante à raison 35hrs/semaine pour une période temporaire de 8 semaines maximum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. [2024-07-177](#)

**Demande d'autorisation d'un PIIA - 115 rue Principale - Affichage**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 115, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis d'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné les demandes et recommande au Conseil d'accepter l'émission des permis demandés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de permis d'affichage au matricule # 1683-83-8810.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. [2024-07-178](#)

**Demande de branchement à l'aqueduc – 154, chemin du Lac-Georges**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au lot #6 526 697;

**ATTENDU QUE** cette installation sera faite entre l'entrée d'eau qui sera installée par la municipalité et la nouvelle maison qui sera construite prochainement;

**ATTENDU QUE** cette installation sera faite aux frais du propriétaire, excepté les frais d'installation du bonhomme d'eau et de la conduite entre le main et le bonhomme d'eau, lesquels seront à la charge de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour la nouvelle construction du 154, chemin du Lac-Georges;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer le protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. [2024-07-179](#)**

**Acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel MUNYS**

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs des municipalités du Québec (ADMQ) offre un tout nouveau logiciel permettant de bien gérer les diverses obligations légales des municipalités du Québec;

**ATTENDU QUE** ledit logiciel inclut entre autres des documents de références, des liens vers les lois connexes aux divers sujets, des gabarits ainsi qu'un calendrier personnalisable pour permettre aux municipalités de s'acquitter plus facilement des centaines d'obligations légales qui leur incombent;

**ATTENDU QUE** ce logiciel a été conçu avec l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que l'ADMQ se rend responsable de le tenir à jour avec les futures modifications législatives pouvant affecter son contenu;

**ATTENDU QUE** la clé d'activation initiale est disponible au coût de 405 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat d'une clé d'activation pour le logiciel Munys au coût de 465.65 \$ taxes incluses;

**QUE,**

Le conseil autorise le renouvellement annuel de la licence Munys ;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte #02-13000-414.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2024-07-180

**Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau**

**ATTENDU QUE** les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

**ATTENDU** les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, relative au projet d'entente intermunicipale concernant le Service régional de formation des pompiers et les documents afférents déposés, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QU'** il est prévu à l'intérieur dudit projet que la MRC de Papineau assume la responsabilité exclusive relative à la formation des pompiers sur son territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation, l'administration, le développement et l'évaluation de cette responsabilité;

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

**ATTENDU** l'avis émis le 13 juin 2024 par plusieurs membres de la Commission Sécurité incendie concernant la prolongation de la présente entente pour une durée maximale d'un an afin de permettre une analyse approfondie du Service et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

**QUE,**

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2024-07-181**

**Reddition de comptes finale – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville est éligible pour recevoir une aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**ATTENDU QUE** les travaux de rénovation du garage municipal et du centre communautaire sont terminés;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

**QUE,**

La Municipalité de Chénéville a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter les modalités s'appliquant à elle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2024-07-182**

**Acceptation offre de services – Éditions Média Plus**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville conçoit et distribue chaque année un calendrier pour ses citoyens dans lequel tous les services et activités municipaux sont inclus;

**ATTENDU QU'** Édition Média Plus offre de produire ce calendrier gratuitement, se chargeant de tous les frais occasionnés par l'édition de cette publication sans aucune participation financière de la Municipalité, grâce à des emplacements publicitaires des commerces de la municipalité et de la région;

**ATTENDU QU'** Édition Média Plus offre également de produire, au printemps 2025, une pancarte d'informations accompagnée d'une carte routière en format papier, aux mêmes conditions ci-haut énumérées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre d'Édition Média Plus pour le calendrier annuel et la pancarte d'informations accompagnée d'une carte routière;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à signer le contrat relatif à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. [2024-07-183](#)**

**Autorisation signature contrats – Officiers municipaux en bâtiment et environnement partagés avec la municipalité de Plaisance**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Volet 4 du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité pour l'embauche d'une équipe d'urbanisme en partage avec la municipalité de Plaisance;

**ATTENDU QUE** monsieur Marc Turpin a été embauché à titre d'officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE) par la résolution #2023-12-277 et a obtenu la levée de sa période probatoire par la résolution #2024-06-162;

**ATTENDU QUE** Noémie Gagné-Dupuis a été embauchée à titre d'officière municipale adjointe en bâtiment et en environnement pour la période estivale par la résolution #2023-05-127;

**ATTENDU QUE** des modifications aux postes doivent être faites afin d'assurer la pérennité du service;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Marc Turpin officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE) et responsable du département d'urbanisme partagé des municipalités de Chénéville et de Plaisance;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Noémie Gagné-Dupuis officière municipale en bâtiment et environnement (OMBE) au sein du département d'urbanisme partagé des municipalités de Chénéville et de Plaisance, pour une période probatoire de 6 mois, le premier mois déjà travaillé comptant dans le calcul de cette période;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire, à signer les contrats de travail des deux OMBE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5.10. 2024-07-184

**Nomination de personnes désignées – Coordonnateur local des cours d'eau**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolutions de la MRC 2013-01-018 et 2017-02-023);

**ATTENDU QU'** aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

La municipalité de Chénéville nomme Mme Krystelle Dagenais, directrice générale, Mme Noémie Gagné-Dupuis, officière municipale en bâtiment et environnement (OMBE), et M. Marc Turpin, officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE), à titre de personnes désignées au sens :

- De l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;
- De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur;
- Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007;

**QUE,**

La présente résolution abroge la résolution #2023-04-062 qui faisait la nomination de personnes désignées et celles antérieures;

**QU',**

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.11. 2024-07-185

**Adoption règlement déterminant les modalités de publication des avis publics**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville doit procéder à la publication d'avis publics conformément aux articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** les articles 433.1 à 433.4 du C.M. permettent à une municipalité de déterminer par règlement les modalités de publication de ses avis publics;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite se prévaloir des dispositions de la Loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics;



**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire de ce Conseil tenue 3 juin 2024 ;

**ATTENDU QU'** un projet de règlement a été présenté lors de la séance du Conseil tenue le 3 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement #2024-121 déterminant les modalités de publication des avis publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2024-07-186**

**Autorisation paiement facture – CIMA + - Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées**

**ATTENDU** la résolution #2024-01-013 par laquelle le conseil octroi le contrat à la firme CIMA + pour les services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU** la réception de la facture #22410089 au montant de 73 500.00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 84 506.63 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit payée par le surplus non-affecté en attendant l'approbation du règlement d'emprunt relatif à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande de gratuité de salle – Continuité des cours de Yoga**

**2024-07-187**

**Demande de gratuité de salle – Continuité des cours de Yoga**

**ATTENDU QUE** Johanne Mennie, une résidente de la région, offre des cours de yoga à Chénéville depuis janvier 2023;

**ATTENDU QUE** tous les montants amassés par les frais de cours ont été remis à des organismes de bienfaisance de la région;

**ATTENDU QUE** madame Mennie aimerait continuer ses cours en plus d'offrir un nouveau type de cours pour permettre à tous d'y participer;

**ATTENDU QUE** madame Mennie demande donc le prêt de la salle du haut ou du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la poursuite de ses cours à l'automne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut ou du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue des cours de yoga offerts par madame Johanne Mennie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. -  
Dépôt du rapport annuel**

Le conseil reçoit le dépôt du rapport annuel 2023 de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. lequel inclut les données statistiques des déplacements par type de transport ainsi que le nombre de personnes usagères, par municipalité.

**C-003 Demande de prêt de salle gratuite – Rencontre d'information Projet  
La Loutre**

2024-07-188

**Demande de prêt de salle gratuite – Rencontre d'information Projet La  
Loutre**

**ATTENDU QUE** l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord organise une rencontre d'information le 25 août prochain, de 8h30 à 13h30, afin d'informer la population de la région sur les enjeux reliés au projet minier La Loutre proposé par la minière Lomiko Metals;

**ATTENDU QUE** l'organisation demande le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement et du projecteur de la municipalité afin de tenir leur rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault et de l'équipement audio-visuel gratuitement pour l'activité de l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Demande de commandite – Traversée du Lac-Simon**

Le conseil reçoit la demande de commandite de l'organisation de La Traversée du Lac-Simon, mais n'y donnera pas suite puisque la liste de dons pour 2024 a déjà été octroyée. Le conseil suggère à l'organisation de faire parvenir sa demande pour l'année prochaine en septembre afin qu'elle soit discutée lors de l'élaboration du budget.

**C-005 Demande de salle gratuite- École Adrien-Guillaume – Fête de début d'année**

2024-07-189

**Demande de salle gratuite- École Adrien-Guillaume – Fête de début d'année**

**ATTENDU QU'** une activité de début d'année comprenant des jeux gonflables est prévue le 12 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** l'enseignante en éducation physique a demandé le prêt gratuit de la salle Danny-Legault pour y tenir l'activité en cas de pluie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement aux élèves de l'école pour l'activité de début d'année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**Fête nationale :** Monsieur le Maire mentionne que l'activité du 23 juin dernier fût une belle réussite malgré la température. Il dit merci à tous de leur participation : citoyens, visiteurs, employés, commerçants et bénévoles! Ce n'est pas facile d'organiser des activités qui sont à la merci de la température, ce qui est le cas de beaucoup des événements de la municipalité!

**Bris d'aqueduc :** Monsieur le Maire explique que jeudi dernier, la machinerie a accidentellement accroché le tuyau principal d'aqueduc lors de travaux de nouveau branchement. Il remercie les citoyens touchés par la coupure et l'avis préventif d'ébullition de leur patience!

**Subvention :** Monsieur le Maire fait part d'une bonne nouvelle reçue aujourd'hui : l'obtention d'une subvention pour la patinoire. Les travaux sont prévus en 2025.

**Parc Chéné :** Monsieur le Maire explique que des travaux ont été faits au parc Chéné dans les dernières semaines et le seront dans les prochaines. La finalité du projet sera à l'automne et une activité d'inauguration sera prévue à ce moment.

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2024-07-190

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 079 à # 13 094 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/06/2024 et dont le total se chiffre à **18 089.91 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **94 679.27 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **88 761.84\$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **201 531.02 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hautes énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**2024-07-191**

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2024 au montant total de **50 121.61 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-07-192**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.